

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°307/2022

A l'Etablissement A.C.I

Après avoir reçu le contrat du marché n° 023/MTC/2017, conclu avec le Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent septante-cinq mille huit cent soixante-deux (USD 775 862) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 3 103,45 (dollars américains trois mille cent trois, quarante-cinq centimes)

Fait à Kinshasa, le 19/10/2022.

Pour servir et valoir en ce qui a été dit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i